

Québec, le 12 mars 2020

Monsieur Patrice Savoie  
Chargé de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie – DQ8**

Monsieur,

La commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **16 mars** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

## QUESTIONS DE LA COMMISSION

1- Il est indiqué dans votre Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre, à l'annexe D, page 103, que : « Dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), une personne ou une municipalité exploitant un établissement au Québec doit déclarer ses émissions annuelles de GES d'origine non biogénique et d'origine biogénique de façon distincte ».

La commission aimerait que vous lui fournissiez la source exacte (article, alinéa et/ou paragraphe) du RDOCECA où il est indiqué que les entreprises doivent présenter les émissions biogéniques de façon distincte des non-biogéniques dans le cadre de leur bilan annuel.

2- Êtes-vous en mesure de confirmer l'affirmation suivante 'la valeur de Lo a été révisée à la baisse pour atteindre 104,95 m3 de CH4 par tonne de déchets' dans le rapport d'inventaire du Canada d'Environnement et Changement Climatique Canada paru en 2018?

Dans votre question QC-54, vous avez demandé l'initiateur de 'refaire les calculs en tenant compte de l'ensemble des MR éliminées en utilisant les valeurs de K et Lo d'ECCC'. À la suite de la réponse donnée par l'initiateur, maintenez-vous cette demande?

Les valeurs de K et Lo auxquelles vous faites référence dans votre demande sont-elles celles du rapport d'inventaire 1990-2016?